

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Salle du conseil de la mairie de Cussey-Sur-l'Ognon

Présents (10) : Gildas DUCHENE, Jean-Marc FEVRE, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Laurence RICQ, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN.

Absents excusés (2) : Aude BETTINELLI, Jean-François MENESTRIER.

Pouvoirs (2) : Jean-François MENESTRIER à Elisabeth RABOLIN, Aude BETTINELLI à Laurence RICQ

Secrétaire de séance: Gildas DUCHENE

Ouverture de la séance à 20h33

En l'absence de Monsieur le Maire, l'adjoint Sébastien THIBAUD préside la séance.

Il énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2022
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) - SYDED
- Devis radar pédagogique
- Proposition de GBM pour la rue du Moulin: surqualification
- Affouage 2022
- Programme travaux bois 2022
- Devis informatique pour l'école
- RASED : participation aux frais de psychologue scolaire
- Refonte de la convention de groupement de commande permanent
- Menu du repas des anciens
- Droits de place 2022
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2022

Sébastien THIBAUD propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Mars 2022

Pour 10 - Contre 0 - Abstention 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) – SYDED

Le SYndicat mixte D'Énergie du Doubs (SYDED), lors de ses séances du 02 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice, la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8.5 à compter du 1^{er} Janvier 2002, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE, est inférieure ou égale à 2000 habitants.
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la TCFE, une

fraction égale à 25% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal doit, après en avoir débattu, accepter le reversement par le SYDED à la commune d'une fraction égale à 25% du montant de TCFE perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il doit également donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour 12 - Contre 0- Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Devis radar pédagogique

En l'absence de Monsieur Le Maire, Sébastien THIBAUD propose au Conseil Municipal de reporter ce point au prochain conseil.

Proposition de GBM pour la rue du Moulin: surqualification

Elisabeth RABOLIN, adjointe en charge de l'urbanisme et de la voirie, rappelle que les travaux du haut de la rue du Moulin permettent de rétablir à neuf cette partie de rue.

Elle propose, dans un esprit de continuité, de prolonger ce rétablissement sur le bas de cette même rue au lieu d'un simple Gros Entretien et Renouvellement- GER (rénovation en l'état). En effet un GER ne permettrait pas la durabilité des rénovations, n'offrant qu'un « simple » bicouche au lieu d'un enrobé.

Grand Besançon Métropole (GBM) propose à la commune l'intervention de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation de cet enrobé. Ce type de travaux engendre un surcôt de 7 684,65€ à la charge de la commune.

Pour 12 - Contre 0- Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Affouage 2022

Gildas DUCHENE et Jean-Marc FEVRE ne prennent pas part au vote car ils sont inscrits sur la liste des affouagistes cette année.

Deux devis ont été sollicités par la commune pour l'affouage 2022 : ADS BOIS et la bûche Fresnoise.

Ces deux devis proposent :

- La fourniture du bois à hauteur de 30%
- La découpe en 20, 33 ou 50 cm
- La livraison aux particuliers

La commune participe à hauteur de 70% de la fourniture en bois. Il faut donc ajouter le coût de la mise en bordure de route des billons de bois.

Une nette augmentation de tarifs est constatée par rapport à l'an dernier. Au vu des devis proposés par les 2 entreprises, celui de la Bûche Fresnoise semble plus avantageux pour les administrés affouagistes.

Pour 8 - Contre 0 - Abstention 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Programme travaux bois 2022

En l'absence de Monsieur Le Maire, Sébastien THIBAUD propose au Conseil Municipal de reporter ce point au prochain conseil.

Devis informatique pour l'école

Gildas DUCHENE présente le projet Socle Numérique dans les Ecoles Élémentaires (SNEE). Celui-ci comporte l'intégration, au parc informatique de l'école, d'une flotte de 12 mini PC à destination des élèves et d'un poste de gestion pour l'instituteur (en plus des 10 tablettes déjà présentes).

Deux devis ont été sollicités par la commune :

- Dynamit Solutions : 4 337.88€ TTC
- La Poste : 7 762.00€ HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour le devis le moins cher qui propose les mêmes prestations, soit le devis de Dynamit Solutions.

Pour 12- Contre 0 - Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

RASED : participation aux frais de psychologue scolaire

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement des écoles, les frais de fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) sont à la charge des collectivités ayant la compétence scolaire.

Afin de partager ces frais, la commune de Devecey- commune de rattachement de la psychologue scolaire en charge du RASED- propose aux communes concernées de signer une convention de remboursement des frais de matériel sur la base des frais réels de l'année scolaire, au prorata des élèves concernés dans chaque collectivité.

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'acquisition de matériel de bureau, de supports de médiation et de matériel pédagogique coûte 990€ TTC- soit un coût estimé à 1€ par élève.

Pour la commune de Cussey-Sur-l'Ognon cette participation s'élève donc à 112€ qui devront être reversés à la commune de Devecey.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal doit approuver les termes de la convention et autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents correspondants avec la commune de Devecey.

Pour 12 - Contre 0 - Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Refonte de la convention de groupement de commande permanent

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, Grand Besançon Métropole (GBM), en lien avec la Ville de Besançon et le CCAS, s'est engagé dans une démarche de développement des groupements de commandes ouverts à l'ensemble des communes de l'agglomération.

Dans une logique de mutualisation et d'optimisation économique et qualitative des achats, un dispositif d'achat innovant consistant en une convention unique de groupement de commandes à caractère permanent a été mis en place le 13 juin 2016, modifiée le 31 mai 2017 ainsi que le 21 août 2019. Cette

convention offre la possibilité aux communes de GBM d'adhérer ou non à des marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents dans divers domaines d'achats (achats groupés de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux).

Dans un but de simplification administrative, une refonte de cette convention est aujourd'hui nécessaire afin d'élargir les domaines d'achats susceptibles d'être mutualisés, de simplifier les procédures d'adhésion et de retrait de membres à la convention afin que seul le nouveau membre ou le membre souhaitant se retirer du dispositif délibère (actuellement, pour intégrer ou retirer un membre, les 86 membres doivent délibérer), et également permette à de nouveaux membres d'y adhérer. Cette refonte passant par la mise en œuvre d'un avenant modificatif de la convention.

La confirmation de l'engagement à participer à cette convention remaniée a été proposée à l'ensemble des membres et suite à ce recensement par GBM, pour lequel la commune de Cussey-Sur-l'Ognon a donné son accord de principe, une délibération est désormais nécessaire pour adhérer à cette convention cadre remaniée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer et approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Pour 12 - Contre 0 - Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Menu du repas des anciens

Pour rappel, le devis du traiteur pour le repas des anciens a été validé par la délibération n°72-2021 du 05.10.2021. Il s'agit de la proposition de « Traiteur et vins ». Le repas était initialement prévu le 11 décembre 2021. Du fait du contexte sanitaire (COVID) alarmant à cette époque, le repas a été reporté au 30 avril 2022.

Elisa RENAUD présente les mets proposés par le traiteur pour le menu du repas des anciens.

Pour 12 - Contre 0 - Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Droits de place 2022

En l'absence de Monsieur Le Maire, Sébastien THIBAUD propose au Conseil Municipal de reporter ce point au prochain conseil.


Questions diverses

Gildas DUCHENE informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de notre partenariat avec Info Jeunes et la Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) autour du dispositif carte Avantages Jeunes avec la Bibliothèque municipale, la Région BFC renouvelle la compensation financière à hauteur de 5€ par abonnement consenti.

Etienne VUILLEMIN informe le Conseil Municipal de la prochaine réunion du 7 avril avec les associations du village. Cette réunion vise à organiser la manifestation "Slow up" prévue par les départements du Doubs et de la Haute-Saône le 11 septembre prochain.

Dans le cadre du développement du numérique à l'école, la sécurisation des accès internet est à réfléchir.

Clôture la séance à 22h13



Adjointe
4